

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 décembre 2025

RELATIF À L'ORGANISATION DES JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE 2030 -
(N° 1641)

Adopté

N° CD64

AMENDEMENT

présenté par
Mme Givernet, rapporteure

ARTICLE 36

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« à l'aval immédiat »

les mots :

« immédiatement en aval ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.